

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents
au Comité En exercice
Syndical 1

Présents

37 37 19

Date de la convocation

05 09 11

Date d'affichage

05 09 11

Objet de la Délibération

2011-09-02

Compte rendu des décisions du
Président

Séance du 30 septembre 2011

L'an deux mille onze

Et le trente septembre

à Dix huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
BOUTES

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou),
JL .BARTHES (CdC Orb-Jaur), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général),
J.CABROL (CdC Pays ST-Ponais), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **JL.FALIP** (Conseil Général),
MA. EDO (CdC Monts d'Orb), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **M.GIL** (CdC Orb-Taurou),
C.GINESTE (CdC Avène, Orb & Gravezon), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **H.OBIOLS** (CdC
Lirou et Canal du Midi), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-
Taurou), **L.SYLVESTRE** (CdC Saint-Chinian), **R.TROPEANO** (Conseil Général).

SOUS-PRÉFECTURE
REÇU LE
20 OCT. 2011
SERVICE COURRIER

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 141011

après vérification

141011

Objet : Compte rendu des décisions du Président.

Conformément aux articles L5211-10 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales et en application de la délibération du Comité Syndical du 14 mai 2008, donnant délégation au Président pour une partie de ses attributions, je vous rends compte des décisions prises récemment:

- N° 011/11 Partenariat avec l'Ecole de Musique de Capestang – Saint-Chinian dans le cadre d'une séance de découverte de la régie son et lumière proposée aux élèves de la classe Musiques Actuelles de l'Ecole de Musique le samedi 14 mai 2011, au cours de la journée guitare à Capestang. Pour cette prestation, il sera versé la somme de 958,52 € TTC à la société Mirettes et Belles Oreilles, sise à St André de Sangonis.
- N°012/11 Prestation de location de matériel de sonorisation, d'éclairage et de structure durant la répétition générale et le concert de l'Orchestre de Pays intitulé « La chanson du Canal » les 10 et 11 juin 2011 à Murviel les Béziers. Pour cette prestation, il sera versé la somme de 6.749,20 € TTC à la société Mirettes et Belles Oreilles.
- N°013/11 La Société Oréalys sise à Toulouse assurera les modifications graphiques du site Internet, à savoir le remplacement du logo et les modifications du code de couleurs. Elle interviendra pour une formation de 4 heures à destination des agents du Pays. Pour ces prestations, il sera versé la somme de 1.698.32 € TTC à la Sarl Oréalys.
- N° 014/11 Animation de la création artistique « La chanson du Canal » par le compositeur Antoine MIANNAY sis à Béziers auprès des élèves des 3 écoles de musique du territoire : Thézan les Béziers, Bédarieux et Capestang-Saint-Chinian pour un montant de 100 € TTC pour chaque école.
- N° 015/11 Communication auprès de Midi Libre sur les Visioguides avec la rédaction d'une demi page publi-rédactionnelle dans le guide de l'été pour un montant de 1.255,80 € TTC.
- N° 016/11 Communication auprès de Olé Magazine sur les Visioguides avec la rédaction d'une demi page publi-rédactionnelle pour un montant de 1.973,40 € TTC.
- N°017/11 Frais de restauration concernant l'inauguration des Visioguides de Minerve. Le comité des fêtes fournira le 6 juillet 2011 un buffet pour 70 personnes pour un montant de 1.500 € TTC.
- N° 018/11 Communication auprès du Nouvel Observateur sur les Visioguides avec la rédaction d'une page quadri recto publi-rédactionnelle pour un montant de 2.057,12 € TTC.
- N°019/11 Frais de restauration concernant l'inauguration des Visioguides à Roquebrun. La société Auberge Saint Hubert fournira le 24 juillet 2011 un buffet pour 150 personnes pour un montant de 1.500 € TTC.
- N°020/11 Frais de restauration concernant l'inauguration des Visioguides à Olargues. La société Fleurs d'Olargues fournira le 31 juillet 2011 un buffet pour 80 personnes pour un montant de 1.300 € TTC.
- N°021/11 Frais de restauration concernant l'inauguration des Visioguides à Saint-Pons de Thomières. La société Compagnie de la Source fournira le 11 Août 2011 un buffet pour 70 personnes pour un montant de 1.050 € TTC.
- N°022/11 Organisation et animation de la conférence dans le cadre de l'exposition «Paysages en

jeu» du 9 Septembre 2011 à Saint Gervais sur Mare par l'Association Matorral, sise à Saint-Privat, pour un montant de 200 € TTC.

- N°023/11 Frais de restauration concernant l'inauguration de l'exposition du Mois du Patrimoine. La société Nougaret sise à Saint-Gervais sur Mare fournira le 17 septembre 2011 un buffet pour 50 personnes pour un montant de 1.000 € TTC.
- N°024/11 Frais de restauration concernant la journée Colloque de la Pierre Sèche pour le Mois du Patrimoine. La société Bonaric sise à Cébazan fournira le 8 octobre 2011 un buffet pour 80 personnes pour un montant de 1.680 € TTC.
- N°025/11 Dans le cadre du Mois du Patrimoine, concert de clôture fourni par la société Mora Vocis sise à Nîmes dans la cathédrale de St Pons de Thomières le 16 octobre 2011 pour un montant de 3.625 € TTC.
- N°026/11 Dans le cadre du Mois du Patrimoine, animation assurée par la société Culture et Patrimoine sise à Montpellier le 18 Septembre 2011 à Faugères et le 16 Octobre 2011 dans la communauté de Communes Canal-Lirou, pour un montant de 1.356 € TTC.
- N°027/11 Dans le cadre du Mois du Patrimoine, animations assurées :
- Le 15 Octobre 2011 à Olargues, par l'association Matorral pour un montant de 200 €,
 - Sept animations pour le jeune publics hors temps scolaire sur le thème «le patrimoine naturel et les paysages» :
 - o l'association Aphyllante sise à La Caunette pour un montant de 210 € TTC
 - o l'association Nature Passion sise à Vailhan pour un montant de 220 € TTC
 - o l'association Cébéna sise à Olargues pour un montant de 200 € TTC
 - o l'ARE sise à Béziers pour un montant de 220 € TTC
 - o l'ARDEA Nature sise à Capestang pour un montant de 220 € TTC
 - o la Manufacture des Paysages sise à Octon pour un montant de 220 € TTC

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en prendre acte.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical prend acte des décisions prises.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 30 septembre 2011.

Le Président ,

Francis BOUTES

